

Pôle économique majeur de la région toulousaine, la Communauté d'agglomération du Sicoval (900 agents) intervient sur un territoire couvrant 36 communes dans tous les domaines de la vie quotidienne de ses habitants : accueil de la petite enfance, aide à la personne, préservation de l'environnement, ...

APPEL A CANDIDATURE VOLONTAIRE SERVICE CIVIQUE (18-25 ans)

La Direction Cohésion Sociale recrute

Un service civique : « Apporter un appui à la mise en œuvre et au développement d'actions de prévention et de promotion de la citoyenneté »

H/F

| | |
|-----------------------------------|---|
| <p>CONDITIONS DU POSTE</p> | <p>Temps de travail: Complet Nombre d'heures : 35 h hebdo. Modulable selon disponibilités des volontaires 24 heures minimum Lieu de travail : LABEGE Déplacement : Oui Poste à pourvoir : dès que possible Dans le cadre de la loi de février 2005, le Sicoval est attentif à l'intégration d'agents justifiant d'une attestation de RQTH Durée : 6 mois Date de publication : 13/02/2020 Date limite de dépôt des candidatures 29/02/2020</p> |
| <p>MISSIONS</p> | <p>Au sein de la communauté d'agglomération, le volontaire aura pour mission l'appui à la mise en œuvre d'actions de promotion de la citoyenneté et de prévention.</p> <p>Il sera également intégré au développement de nouvelles actions en matière de prévention et de sécurité.</p> <p>Trois principales missions lui seront confiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aide à la mise en œuvre d'actions de prévention en lien avec la citoyenneté, la laïcité, la radicalisation, la manipulation, à destination des jeunes • L'aide à la mise en œuvre d'actions de prévention dans les communes (ex : risques numériques, prévention routière, conduites à risques, etc.), au bénéfice des habitants du territoire • La participation à la construction de nouvelles actions (kits pédagogiques sur le droit des femmes et l'égalité filles-garçons ; actions de prévention en faveur des jeunes). <p>Les missions seront réalisées en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs de terrain : gendarmerie nationale; associations spécialisées ; écoles et les établissements scolaires ; espaces jeunes ; Point information jeunesse ; Mission locale, etc. • Les communes et leurs associations (comités des fêtes, club des aînés, etc.) ; <p>Permis B obligatoire</p> <p>Pour vous informer sur le service civique et pour postuler, vous pouvez vous connecter sur le site : http://www.service-civique.gouv.fr/</p> |